



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 13 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Samedi 13 Avril à 9 H 00, les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes se sont réunis à Carros, dans les Alpes-Maritimes, à la salle « Ecovie », sur convocation du Conseil d'Administration, par publication effectuée dans le journal « Nice-Matin ».

Cette Assemblée s'est tenue dans les formes requises par les statuts et le règlement intérieur de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes, adoptés par l'Assemblée Générale du 11 Février 2020.

Sur les 183 adhérents territoriaux à jour de leur cotisation (saison en cours 2023/2024), que compte la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes, 109 étaient présents et ou représentés.

L'Assemblée, normalement constituée, peut valablement délibérer pour les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale.

Le Bureau de l'Assemblée est ainsi constitué et approuvé par l'Assemblée Générale :

- **Président** Monsieur CAUJOLLE Jean-Pierre
- **Secrétaire** Monsieur CLARY Francis
- **Trésorier** Monsieur SQUIRI Jean-Pierre

Le Président CAUJOLLE met à disposition des adhérents :

- ▶ Le registre comportant les feuillets de présence
- ▶ Un exemplaire de la lettre de convocation
- ▶ Le rapport général du Commissaire aux Comptes
- ▶ Les statuts et le règlement intérieur.
- ▶ Les comptes rendus des différents Conseils d'Administration de la saison écoulée

Après quelques mots de bienvenue, le Président Jean-Pierre CAUJOLLE déclare l'ouverture de l'Assemblée Générale 2024, il communique l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023 (Approuvé à l'unanimité)
2. Rapport moral par Monsieur CAUJOLLE Jean-Pierre, Président
3. Rapport d'activités par Monsieur CLARY Francis, Secrétaire Général



4. Rapport financier par Monsieur Jean-Pierre SQUIRI, Trésorier
5. Rapport de Monsieur Patrick ARTUSO, Commissaire aux Comptes
6. Vote des résolutions financières et des cotisations statutaires et autres
7. Election de M. Gaetan TRIOZON, coopté en Conseil d'Administration du 26 Février 2024
8. Interventions :
 - ⇒ Commission sanglier
 - ⇒ Commission lièvre
 - ⇒ Commission oiseaux migrateurs
 - ⇒ Commission des Galliformes de Montagne
 - ⇒ UDUCR 06
9. Remise des médailles
10. Questions diverses avec intervention de congressistes
11. Clôture des travaux

Mme PASSERON, représentant le maire de CARROS, remercie l'ensemble des chasseurs du département présents et les félicite pour leur investissement au niveau de la biodiversité.

Le Président Fédéral Jean-Pierre CAUJOLLE remercie toutes les personnalités présentes et fait ensuite lecture de son rapport moral.

Messieurs CLARY Francis, Secrétaire Général et Frédéric VILAIN – Technicien Cynégétique Supérieur, présentent ensuite le rapport d'activités de la saison cynégétique 2022/2023 et celui la saison en cours (2023/2024).

Monsieur Jean-Pierre SQUIRI, Trésorier, rend compte de la gestion financière pour l'exercice 2022/2023. Il présente également le budget prévisionnel unique (FDC + FDC DGG) pour la saison prochaine (2024/2025).

M. Patrick ARTUSO, Commissaire aux Comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2023. Il certifie l'exactitude des comptes qu'il certifie comme sincères et véritables.



Le Président Jean-Pierre CAUJOLLE, propose ensuite à l'Assemblée Générale de passer au vote des résolutions suivantes :

Résolution N° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président M. Jean-Pierre CAUJOLLE, le rapport d'activités du Secrétaire, M. Francis CLARY (présenté également par M. Frédéric VILAIN – Technicien Cynégétique Supérieur), le rapport de gestion par le Trésorier M. Jean-Pierre SQUIRI et les rapports du Commissaire aux Comptes, M. Patrick ARTUSO :

Monsieur Patrick ARTUSO approuve, dans toutes leurs parties lesdits rapports, le bilan le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos au 30 Juin 2023 tels qu'ils ont été présentés, approuve en conséquence les opérations et les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et donne quitus pour son mandat pour cet exercice au Conseil d'Administration.

Résolution N° 2 :

L'excédent d'exploitation de 98 460 € est affecté pour un montant de

- 50 000 € en réserve d'investissement
- 48 460 € sont réinjectés en trésorerie pour l'achat de miradors sur la saison en cours (2023/2024)

Résolution N° 3 :

Prix du Timbre cynégétique : 78 €

Prix du Timbre temporaire 9 Jours : 39 €

Prix du Timbre temporaire 3 Jours : 20 €

Résolution N° 4 :

Prix du Timbre grand gibier : 31 €

Prix du Timbre temporaire GG 9 Jours : 16 €

Prix du Timbre temporaire GG 3 Jours : 8 €

Le montant des participations plan de chasse est inchangé.

Résolution N° 5 :

Le budget prévisionnel unique de l'exercice 2024/2025 (Service Général et Service Dégâts Grand Gibier) est approuvé.

Résolution N° 6 :

Prix de la contribution territoriale pour 2024/2025 : 30 €/Adhérent territorial



Résolution N° 7 :

Election de M. Gaetan TRIOZON au sein du Conseil d'Administration

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour la saison écoulée, différentes interventions :

- Monsieur Bernard BONIFASSI, responsable de la Commission Sanglier présente le bilan des prélèvements sangliers.
- Mr Jean-Pierre SQUIRI, responsable de la Commission Lièvre présente le bilan des prélèvements lièvres.
- Monsieur Gérard AUROUSSEAU, Responsable de la Commission Migrateurs présente le bilan de la saison bécassière et des turdids.
- Monsieur Max SANA, Responsable de la Commission des Galliformes de Montagne présente le bilan des prélèvements des Galliformes de Montagne.
- Madame Sandrine MASSIERA secrétaire de l'UDUCR06 présente son rapport d'activités.

M. Louis BERNARD, Chef de Service du SD06 OFB prend la parole pour demander aux chasseurs de s'investir au maximum sur les missions loups, dont il rappelle le principe. Ces missions sont nécessaires pour apporter un suivi cohérent à nos autorités face à la problématique du loup en France.

M. Eric LEFEBVRE, directeur de la DDTM des Alpes-Maritimes et représentant le préfet Hugues MOUTOUH

Avant de poursuivre les discours, Mme Isabelle BERNIGAUD, Vice-Présidente de la Fédération des Chasseurs procède ensuite à la remise des médailles fédérales :

MEDAILLE DE BRONZE :

- SIMMONI Jean-Marie, excellent chasseur le lièvre sur les communes de ROUBION/LEVENS/ST ANTONIN

MEDAILLES D'OR :

- ERBOSI Stéphane, Président de l'Association de Chasse des Gardes Chasse Particuliers, membre actif dans l'association de chasse de BIOT. Il a sauvé la vie d'un chasseur (fin d'année 2023)
- NOVELLI Patrick, Président de l'Association de Chasse « A L'Arc »
- SANA Max, Administrateur Fédéral, responsable de la Commission Petit Gibier de Montagne



M. Jean-Pierre CAUJOLLE donne la Parole à :

► Charles Ange GINESY, Président du Département des Alpes-Maritimes qui précise aux chasseurs que le Département a toujours le même enthousiasme pour les soutenir dans les actions menées et ou à venir.

Il souligne que notre département est découpé en deux parties, l'arrière-pays et la ville. Il évoque l'importance d'une cohabitation entre la vie urbaine et rurale.

► M. TIVOLI Lionnel, député de la circonscription se présente et informe les chasseurs de son soutien.

► Dominique ESTROSI-SASSONE, Sénatrice, remercie le Président CAUJOLLE de l'avoir invitée à participer aux travaux de l'Assemblée Générale. Elle rappelle, qu'elle ne cessera pas en tant que membre du groupe chasse-pêche du Sénat depuis 2014, de continuer à défendre la ruralité, les communes, les territoires et donc la chasse à travers la ruralité.

► M. Eric CIOTTI, Président de la Commission des Finances du Département clos les interventions. Lui-même chasseur en montagne depuis des années à St Martin Vésubie, il rappelle et insiste sur le fait que le monde de la chasse est indispensable pour le bon fonctionnement de notre écosystème.

Jean-Pierre CAUJOLLE donne ensuite la parole aux chasseurs pour débattre des questions diverses.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, la séance est levée à 12 H 30 et de tout ce que dessus a été dressé, le présent procès-verbal, signé du Président et Secrétaire.

Fait à Nice, le 10 mai 2024

Le Président,

Jean-Pierre CAUJOLLE

Le Secrétaire,

Francis CLARY.